

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2021

FIN DE VIE - (N° 288)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS264

présenté par
M. Falorni, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« lui infligeant »,

le mot :

« provoquant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.